



Trafic, dollars et prostitution



Des enfants font l'objet de trafics à travers les frontières pour de multiples raisons. Parmi elles l'exploitation sexuelle.

L'Amérique centrale est aussi concernée par ce phénomène qui touche majoritairement des enfants originaires de régions pauvres.

■ Le trafic d'enfants pour la prostitution et la pornographie est devenu un énorme business qui pèse des milliards de dollars¹ et qui implique au moins 1 mio d'enfants. En Amérique centrale, Casa Alianza a remarqué une augmentation du trafic d'adolescentes (14 à 16 ans) du Nicaragua, Honduras et El Salvador vers le Guatemala. Il est évident que le nombre de filles touchées par ce trafic est supérieur à la "demande locale". Casa Alianza pense que des adolescentes sont ensuite amenées aux Etats-Unis et en Europe pour la prostitution.

Fréquemment, les trafiquants trompent les adolescents en leur promettant un travail. Il arrive aussi que les parents vendent leur enfant ou que les mineurs soient enlevés. Ainsi, la police hondurienne a constaté

qu'un nombre croissant de filles entre 13 et 14 ans disparaissent pour être ensuite retrouvées dans des bordels de Guatemala, El Salvador et Mexique, dans une situation de détresse physique et psychologique causée par la prostitution forcée.

La pauvreté n'est pas le seul facteur susceptible d'expliquer l'existence de ce genre de trafic. La demande croissante pour des prostituées toujours plus jeunes, la violence et la désintégration familiale, le manque de dispositions légales appropriées² ainsi que la non-existence juridique de beaucoup d'enfants sont autant d'éléments qui facilitent le trafic d'enfants pour la prostitution.

Plusieurs conventions internationales abordent le problème³, cependant aucun mécanisme de contrôle n'a été instauré par ces conventions. Par ailleurs, la solu-

EDITORIAL:

" La vérité sort de la bouche... "

- Tu sais, si à 6 ans j'avais dû vivre seul, sans ma famille et sans lieu sûr où dormir, je crois que j'aurais souvent eu besoin de pleurer. Et toi, c'était comment ?

- Pleurer ? Dans la rue ? Mais moi je n'avais pas de larmes. Les enfants de la rue n'ont pas de larmes...

Dialogue échangé ce printemps à Tegucigalpa après le souper au refuge San Patricio de Casa Alianza Honduras. Témoignage sans ambages d'un enfant de 13 ans sur sa vie et ses détours. Vérité à l'état brut du destin précaire des enfants de la rue, dont l'équilibre ne tient parfois que sur le fil du rasoir où tranche d'un côté l'indifférence et l'ignorance et de l'autre l'amour et la débrouillardise.

Ce printemps dans le cadre de notre voyage en Amérique centrale, nous avons réalisé un reportage pour mieux vous faire connaître le travail de Casa Alianza au quotidien. 9 minutes pour découvrir Abel, un enfant de 13 ans, bénéficiaire de votre soutien. 9 minutes d'images et de récits pour casser la distance.

Une fois de plus ce film est le fruit d'une chaîne de partenaires et d'individus qui ont cru en la nécessité de notre démarche. Sans eux, il n'existerait pas. Qu'ils trouvent ici toute notre reconnaissance. Puissiez-vous, de votre côté, découvrir cet enfant attachant et son témoignage bouleversant avec vos amies et vos amis. Et renforcer ainsi la confiance que vous nous témoignez depuis bientôt deux ans (cf. page 4).

ETIENNE EICHENBERGER

tion ne réside pas uniquement dans un cadre légal complet, mais surtout dans des politiques sociales efficaces et dans un changement des mentalités quant aux relations entre les sexes et au rôle des femmes (et des filles) dans la société.

CRISTINA PASTORIZA
SANDRA SPISSINGER

¹ Bulletin de l'IOM. N°17. Décembre 97/Janvier 98.

² Beyer Dorianne, " Child Prostitution in Latin America ", Symposium in Washington D.C. on September 29, 1995.

³ Int. Convention for the Suppression of the Traffic of Women and Children (1921), Convention for the Suppression of the Traffic in Persons and the Exploitation of the Prostitution of Others (1950), Convention sur les droits des enfants (Art.35).



"Marché" de l'adoption: des circuits illégaux au Guatemala

La Convention sur les Droits de l'Enfant statue que les Etats qui l'ont ratifiée doivent se munir de mesures juridiques afin de prévenir, entre autres, le kidnapping, l'achat et le trafic d'enfants, et également éviter que les procédures d'adoption soient associées à des activités

lucratives. Le Guatemala fait partie des Etats ayant ratifié la Convention.

Les rares mesures prises par les autorités guatémaltèques ne sont aujourd'hui pas suffisantes pour faire respecter cette Convention. Le trafic d'enfant n'y est toujours pas considéré

comme un crime. *Un Code de l'Enfance*, visant à protéger l'enfant dans son milieu familial, tarde à être adopté. Cette situation a pour conséquence que les circuits d'adoption frauduleux se sont fortement développés depuis 1997. Ils font intervenir des avocats

qui effectuent des procédures d'adoption rapides et illégales, appuyés par des réseaux "d'approvisionneurs". Ces derniers effectuent des vols, des achats de nouveau-nés, rémunérant des grossesses et des faux témoignages de légitimité.

Ces circuits d'avocats, parallèles aux voies juridiques officielles du pays, permettent ainsi à des familles, en majorité américaines, d'adopter des bébés guatémaltèques rapidement. Ce juteux marché a rapporté au moins 15 millions de \$ pour environ 5000 adoptions en 1998. Les avocats impliqués touchent ainsi 15 fois les honoraires établis dans la profession.

D'après Casa Alianza, une solution possible pour lutter contre les adoptions illégales au Guatemala serait que les ambassades étrangères exigent un test d'ADN qui prouve que la mère qui signe les papiers d'adoption est la mère biologique de l'enfant.

Evidemment de forts soupçons pèsent sur les plus fervents opposants à l'adoption du *Code de l'Enfance*, qui pourraient être eux-mêmes bénéficiaires du fruit de ce marché de bébés.

PHILIPPE BLASER

Bruce Harris: quand la vérité n'est pas une défense

En 1997, suite à une enquête extensive sur le trafic illégal de bébés à travers les frontières guatémaltèques, Bruce Harris (directeur de Casa Alianza) et le Procureur Général du Guatemala accusent 17 avocats guatémaltèques d'adoptions internationales illégales.

Entre autres, Susana de Umaña, épouse de l'ex-président de la Cour Suprême, est accusée par Harris de "trafic d'influence" pour faciliter les adoptions. Quelques jours plus tard, Umaña réagit en accusant Bruce Harris de diffamation, parjure et calomnie, offenses considérées comme crimes dans la législation guatémaltèque, et l'affaire est portée devant un tribunal pénal. Depuis, cette affaire portée de tribunal en tribunal, risque de se terminer avec cinq ans de prison pour le directeur régional de Casa Alianza qui a osé dévoiler un lucratif commerce de bébés vers l'Europe et les Etats-Unis.

Selon les lois du Guatemala, la vérité ne constitue pas une défense dans une affaire de diffamation. De plus, les tribunaux ont décrété que le droit à la liberté d'expression garanti par la Constitution guatémaltèque est "réservé" à la presse, et donc ne s'appli-

que pas au cas de Harris. Dans ces conditions, l'issue du procès du Bruce Harris semble une conclusion prévue d'avance, a fortiori quand le mari de Umaña est magistrat à la Cour Suprême du Guatemala. Plusieurs juges impliqués dans l'affaire "Harris" ont déjà accusé Umaña d'exercer sur eux une pression visant à garantir l'issue de l'affaire en sa faveur. Plus qu'une simple question d'adoptions illégales, c'est le droit à la liberté d'expression au Guatemala qui est en jeu derrière cette affaire.

Cette flagrante violation des normes internationales par les tribunaux guatémaltèques a attiré l'attention de la communauté internationale, du Parlement Européen ainsi que du Congrès des Etats-Unis qui a exprimé son inquiétude envers la manière dont l'affaire de diffamation contre Bruce Harris était traitée au Guatemala. Casa Alianza, de son côté, a souligné qu'elle n'est pas contre les adoptions internationales lorsque celles-ci sont légales et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, mais qu'en général il est préférable que chaque bébé grandisse entouré de sa propre famille (même quand celles-ci est peu aisée) et dans sa culture d'origine.

MARGHERITA PALAU



EN DIRECT DU NICARAGUA

Une fois n'est pas coutume: cette fois-ci cette rubrique se propose de vous rapporter la réalité du terrain simplement par quelques photographies.

Elles ont toutes été prises en avril 1999 lors de la visite sur place de deux personnes du comité de l'association.

Plus de photos de ce voyage sur internet: <http://www.infomaniak.ch/~hdvonburg>



Enfant sous l'emprise de la colle devant le centre de crise de Managua.



Un petit vendeur de tortillas dans un village de la campagne du Nicaragua.



Arsenio et Jérôme au centre de transition de Managua.



S'assumer au quotidien est l'un des enseignements de base du centre de crise.



Une pensionnaire d'un foyer groupal de Tegucigalpa, Honduras.

de la mère ne suffit pas. Les consulats suisses peuvent décider d'interdire tout processus d'adoption lorsque des doutes apparaissent quant à l'honnêteté des informations sur l'origine de certains enfants.

La découverte de faux documents d'adoption permet à la Suisse de découvrir des réseaux d'intermédiaires qui pratiquent des adoptions illégales. Mais il se peut aussi que des faux papiers bien imités soient présentés sans que les autorités ne s'en rendent compte.

Nous nous sommes donc aperçus qu'il n'existait pas de contrôle systématique ou efficace pour chaque adoption. Des solutions sont à venir: la ratification par la Suisse de la Convention de la Haye de 1993 exigerait une collaboration entre le pays qui reçoit l'enfant et son pays d'origine. Ceci permettrait de disposer de critères communs propres à lutter contre le trafic infantile. Et la systématisation des tests ADN (déjà en vigueur aux USA, Canada et en GB pour les enfants d'origine guatémaltèque), pourrait également représenter un atout scientifique important dans la lutte contre l'adoption illégale.

ELIANE HAURI
PIERRE VODOZ

La Suisse et les adoptions

Devant le phénomène croissant des adoptions internationales illégales, nous avons cherché à savoir si les autorités suisses vérifiaient systématiquement la provenance d'un enfant adopté par des Suisses.

Dès qu'un couple suisse est apte à adopter, il est libre de s'adresser à n'importe quel intermédiaire comme Terre des Hom-

mes ou une filière indépendante. Le travail de ces intermédiaires est réglementé par une Ordonnance Fédérale: seuls leurs frais de fonctionnement doivent être pris en compte. Les cantons enquêtent sur les partenaires avec lesquels les intermédiaires suisses travaillent, mais un manque d'homogénéité existe, certains cantons étant beaucoup moins scrupu-

leux que d'autres. Notons que Terre des Hommes est le seul intermédiaire en Suisse composé de professionnels (juristes, psychologues).

Pour recevoir de l'Office Fédéral des Étrangers le visa définitif d'entrée sur territoire suisse pour l'enfant, l'adoption doit avoir fait l'objet d'un jugement dans son pays d'origine. Un simple acte d'abandon



UN JOURNAL, UN PROJET: Diffuser un témoignage est un soutien non négligeable !

La situation:

La réalité des enfants de la rue en Amérique centrale est si lointaine et si différente de notre vie quotidienne ! Comment transmettre et faire comprendre cette réalité autour de nous, à nos amis qui font le monde d'aujourd'hui et nos enfants qui feront celui de demain ? Comment se rapprocher de ces enfants de la rue et leur donner la parole ici, à l'autre bout du monde ?

Une solution:

Quoi de mieux pour rapporter la réalité de la rue qu'un témoignage d'un enfant qui a connu la rue, la drogue et la violence dès l'âge de six ans, et qui

un jour a fait le choix de s'en sortir ? Son témoignage, présenté sous forme de reportage de 9 minutes, nous dévoile un monde de peur, de violence et d'espoir qui nous est totalement étranger, des images et une histoire révélatrices, qui abordent quelques points de la vie d'un enfant de la rue (cf. Editorial).

Comment nous aider...

Nous pensons que sensibiliser notre entourage respectif est aussi important que de soutenir financièrement les projets de Casa Alianza, et nous voulons tenir le pari que vous ralliez notre avis. Aussi, pour cette fin d'année nous vous proposons le projet suivant : in-

citons nos connaissances à offrir aux enfants de la rue un peu de leur temps et de leur attention en regardant ce reportage. Écoutons ce qu'Abel a à nous dire en faisant circuler son témoignage vidéo.

A l'aide du bulletin de versement ci-joint, commandez la cassette

“La vérité sort de la bouche...”

pour 19.- (15.- + frais d'envoi). Vous recevrez la cassette fin novembre.

MP & JVB

TEMOIGNAGE: le vol était presque parfait...

Enceinte, Elivia Ramires Cano, fut contactée par une intermédiaire qui lui proposa de l'aider et organisa son accouchement. A la sortie de l'hôpital on l'amena chez un avocat qui lui demanda de mettre son empreinte digitale sur un document selon lequel elle consentait à l'adoption de son bébé. Mme Ramires ne sait ni lire ni écrire, et personne ne lui expliqua en quoi consistait le document qu'elle venait de signer. Quand l'avocat prononça le mot adoption elle ne savait même pas ce que cela signifiait, elle était convaincue que l'avocat voulait l'aider financièrement.

Mais Mme Ramires ne reçut jamais d'argent, l'avocat resta en contact avec elle et l'amena à l'Etat civil pour enregistrer son bébé. A partir de ce moment l'avocat commença la procédure d'adoption. Elivia Ramires ne comprit que son bébé allait lui être enlevé que lorsque l'avocat l'amena à l'ambassade pour faire les tests d'ADN, mais il était trop tard car la procédure d'adoption était presque terminée.

Casa Alianza fut à l'origine d'un précédent judiciaire au Guatemala en obtenant que l'enfant Pablo soit rendu à sa mère, et que les juges reconnaissent que l'avocat avait trompé Mme Ramires pour lui voler son bébé.

CASA ALIANZA GUATEMALA

QUID DU DERNIER PROJET ?

Nous tenons à vous remercier d'avoir soutenu une fois de plus le projet de financement que nous vous avons proposé dans le journal.

Grâce aux 15 versement que nous avons reçu, dont le montant total s'élève à 1'150 francs suisses, la bibliothèque du centre de crise de Casa Alianza Honduras va bientôt pouvoir être complétée par des livres et jeux éducatifs achetés sur le terrain.

Le montant de vos donations est actuellement en cours de versement en faveur de Casa Alianza Honduras.

MP

enfants d'ailleurs est le journal officiel de l'association Casa Alianza Suisse. Il paraît quatre fois par année.

Prochaine parution: décembre 1999.

ONT FAIT CE NUMÉRO: Les auteurs des articles, M. Palau (rédactrice en chef), J. von Burg (maquette et photos), H. von Burg (relecture), L. Di Florio (dessins)

Casa Alianza Suisse est une association de soutien à L'Organisation Non Gouvernementale Casa Alianza (Covenant House Latin America). Cette dernière se porte au secours des enfants de la rue et vise à leur réhabilitation sociale à long terme en Amérique centrale (Guatemala, Honduras, Mexique et Nicaragua)

Poste: Casa Alianza Suisse, 5 rue du Pré-Jérôme, 1205 Genève, Suisse

Internet: <http://www.club-association.ch/casa-alianza>

<http://www.casa-alianza.org>

Email: switzerland@casa-alianza.org

CCP: 17 - 674 193 - 3
Casa Alianza Suisse, Genève